



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU MERCREDI 22 MARS 2023

Commune de PORCARO
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 14
Présents : 10
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie CHEDALEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 17 mars 2023

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie BONNETAIN, Delphine BIZE, Aurélie LUCAS, Didier BEBIN, Laurence LE GUELLEC, Maxime BOCANDE, Barbara MORIN, Eleonor GERMAIN, Karine JOUIN

ABSENTS EXCUSÉS : Jean-Stéphane RENAUD, (pouvoir à Aurélie LUCAS)
Jean-Louis MEZIERE, André HERVIAUX, Charles de CADARAN

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à élire un secrétaire. Aurélie BONNETAIN est désignée secrétaire de séance. La séance a été publique.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2023

Chaque conseiller a reçu le projet de procès-verbal de la séance du 8 mars 2023.

→ **Le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le compte rendu de la séance du 8 mars 2023.

1- REVISION DE LA CARTE COMMUNALE

D2023-03-11

Madame le maire rappelle que le projet de révision de la carte communale de PORCARO a été décidé lors du conseil municipal du 29 septembre 2021.

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Ploërmel dont la commune de PORCARO dépend a été approuvé par les élus le 16 mars 2018.

Les dispositions de la carte communale devront par conséquent être compatibles avec le SCOT en vigueur. Il a été établi pour 20 ans de 2015 à 2035.

Dans le cadre de la procédure de la révision de la carte communale, une permanence a été organisée par le bureau d'étude PLANEN qui accompagne la commune sur le projet, le 21 décembre 2022 en mairie.

De plus, une réunion publique d'information de la population s'est tenue à la salle des fêtes le 8 février 2023. Ainsi, les personnes présentes ont pu être informés au mieux et des réponses ont été apportées aux interrogations le cas échéant.

Enfin, un panneau avec la carte de la commune est présent en mairie pour présenter le projet de zonage à l'issue de la réunion publique.

Le projet de révision de la carte communale est maintenant prêt à être transmis à l'autorité environnementale au titre d'un examen au cas par cas et aux personnes publique associées.

2- CLÔTURE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE LIRIOT

D 2023-03-12

Le budget annexe relatif au lotissement Le Liriot n'ayant plus d'existence comptable, le Conseil Municipal décide de le clôturer, comptablement et juridiquement, au plus tard au 31 décembre 2023.

3- VALIDATION DE DEVIS

D 2023-03-13

Mme LUCAS rappelle l'existence du "Programme National Ponts", après le recensement des ouvrages sur la Commune de PORCARO, un carnet de santé a été établi par le CEREMA. Voici ce qui en ressort du rapport concernant le pont qui se trouve sur l'axe "La Touche Etienne" à "La Démardais" :

Descriptif du défaut constaté : Eléments de 2 garde-corps détériorés par la corrosion et/ou de fixation douteuse.

Deux entreprises ont été sollicitées pour faire des devis.

Madame LUCAS propose, deux devis, pour les travaux de réfection du pont, le devis présenté ci-dessous.

Entreprise	montant HT
Soudure Atypique	3 708,42 €
GUILLAUME Guénaël	2 780,00 €

Après délibération, il est proposé au conseil municipal de retenir le devis de l'entreprise de Monsieur GUILLAUME Guénaël et d'autoriser le Maire à signer ce devis.

4- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et à la délibération du 03/07/2020, les décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation doivent être présentées en conseil.

- signature de 3 devis pour le GAB56 (projet de cantine en régie)

INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire porte à connaissance d'une obligation de numérotation de maison à saisir sur un fichier national. La commune a été sollicitée par la Poste pour faire cette mission, le devis s'élevant à 3 751,20 €.

Vu le montant très élevé de cette prestation, et sachant que le personnel sera sollicité pour aider la Poste, Mme le Maire propose de réaliser nous-même cette mission.

Mme Bize fait part de la rencontre avec le GAB 56, le 1^{er} constat est très positif : locaux, personnel

Une 2^{ème} rencontre aura lieu courant mai, en allant visiter une autre commune qui est passée en cantine en régie.

Agenda :

- Chasse à l'œuf le 8 avril 2023
- Rencontre avec M. Loreal pour le Plan Communal de Sauvegarde le jeudi 30 mars 2023 à 14 h 00
- table ronde sur les déserts médicaux 16 avril

La séance a été levée à 21 h 15

La Secrétaire

Aurélie BONNETAIN

Le Maire

Sylvie CHEDALEUX